COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901433-20251127-11LANVEOC-DE

Nombre de conseillers : 14
. en exercice : 14
. présents : 10
. votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Bernard LE GALL, Maire de Mahalon.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Présents : LE GALL Bernard, BETROM Raymond, KÉROURÉDAN Myriam, DUQUESNE Annick, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, LE GALL François, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Tanguy, PERON Marie-Hélène.

Absents : CLAQUIN Marion, DARCHEN Martine, FAILLARD Anthony, SOUBEN René, excusées.

Secrétaire : BARIOU Tanguy

11- MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ECOLE NAVALE DE LANVEOC.

Monsieur le Maire fait part aux élus des inquiétudes sur le maintien de l'école navale à Lanvéoc. Entre la commune de Lanvéoc et la marine nationale, il existe une relation de l'ordre de l'intime. Depuis 1920, date de son ouverture, les liens entre la marine et la commune n'ont cessé de se développer. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, et après les importants dégâts subis par la ville de Brest, il est décidé d'implanter l'école navale à Lanvéoc. Lanvéoc Poulmic est devenu une marque, le symbole de l'excellence dans la formation maritime, une référence mondiale. La base et l'école rythment la vie de la commune, ce sont 2 000 à 3 000 marins qui consomment le territoire de la presqu'île de Crozon. Une étude démontrait que la présence de la marine à Lanvéoc générait 75% des emplois directs et indirects au sein de la péninsule. Aujourd'hui, les forts liens tissés entre l'école navale, Lanvéoc, la presqu'île de Crozon sont menacées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Apporte son soutien à la commune de Lanvéoc et au territoire de la presqu'île de Crozon,
- Affirme l'importance des liens de confiance qui doivent régir les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales,
- Rappelle que la concertation est un préalable à toute décision,
- Appelle tous les élèves anciens, comme nouveaux, à participer au maintien de l'école navale à Lanvéoc
- Mènera, au côté de Lanvéoc, toutes les actions rendues utiles et nécessaires au maintien de l'école navale

Fait et délibéré, le 27 novembre 2025
A Mahalon, le 02 décembre 2025

Le Maire,
Bernard LE GALL

MAIRIE DE MAHALON (Finistère)